

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 18 avril 2023

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 12/04/2023

Présents : 15

Dont Présents non votants : 0

*L'an deux mille vingt-trois et le dix-huit avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean ARCAS*

Représentés : 3

Votants : 18

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

**Présents :** Jean ARCAS, Jean-Noël BADENAS, Daniel BARTHES, Christian BIES, Josian CABROL, Mariette COMBES, Elisabeth DAUZAT, Béatrice FALCOU, Martine GIL, Pierre MATHIEU, Marie-Pierre PONS, Olivier ROUBICHON-OURADOU, Séverine SAUR, Béatrice TÉROL, Didier VORDY

**Représentés :** Jean-Luc FALIP par Marie-Pierre PONS, Marie-Line GÉRONIMO par Pierre MATHIEU, Kléber MESQUIDA par Marie-Pierre PONS

**Présents non votants :**

**Excusés :** Francis BOUTES, Laurent BRUNET, Thierry CAZALS, Catherine COMBES, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Vincent GAUDY, Audrey IMBERT, Jean-Louis LAFAURIE, Marie LORENTE, Christophe MORGO, Marie PASSIEUX, Pierre POLARD, Jacques SOULIGNAC, Philippe VIDAL

**Absents :**

**Objet: Développement Durable et Transition Énergétique : Conseil en Énergie Partagé - Ingénierie 2024-2026**

mutualiser les compétences d'un technicien afin de délivrer un conseil personnalisé aux communes dans toutes leurs démarches touchant à la gestion des consommations d'énergie du patrimoine public.

La convention financière 2020-2023 avec l'ADEME arrivant à terme, il est proposé de poursuivre ce service pour accompagner l'émergence des projets des collectivités relevant de l'objectif stratégique 3.1 « Être exemplaire en matière de politique énergétique » du Contrat de Relance et de Transition Écologique.

Les actions envisagées permettront d'accompagner les collectivités à travers les missions suivantes :

- Conseil et information
- Animation et sensibilisation
- Diagnostic et accompagnement personnalisé.

La mise en œuvre du nouveau programme se déroulera sur la période du 1<sup>er</sup>/11/2023 au 30/10/2026. Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 45 000 € par an, soit 135 000 € sur 3 ans, incluant les dépenses de fonctionnement liés aux dépenses de personnel (1 ETPT), de communication, d'animation et de formation.

Une demande de subvention au titre du dispositif Fonds Vert sera déposée dans le cadre de la mesure transverse pour l'« Appui à l'ingénierie » et un cofinancement sur le programme LEADER sera sollicité :

Financeurs	Année 1	Année 2	Année 3
Fonds Vert – (50 %)	22 500 €	22 500 €	22 500 €
FEADER (LEADER) – (30 %)	13 500 €	13 500 €	13 500 €
Autofinancement – (20 %)	9 000 €	9 000 €	9 000 €
TOTAL	45 000 €	45 000 €	45 000 €

Le Président remercie l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le plan de financement prévisionnel et, en cas d'avis favorable, l'autoriser à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, valide le plan de financement prévisionnel et autorise le Président à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Fait à Cessenon-sur-Orb le 18 avril 2023

Le Président,  
Jean ARCAS

